

# L'APPRENTISSAGE DE LA CONDUITE ACCOMPAGNEE - L'AAC

## LES ENJEUX DE CETTE FORMATION

La conduite accompagnée permet, après une formation initiale, d'acquérir une expérience au volant en toute confiance, sous le contrôle d'un accompagnateur, dans des conditions de circulation les plus variées et en toute autonomie, avant le passage des épreuves pratiques et l'obtention du permis de conduire.

### Le déroulement de la conduite accompagnée

#### 1. La formation initiale

Avant de pouvoir conduire avec l'accompagnateur, il faut suivre une formation initiale qui comprend :

- [une évaluation initiale](#) d'une heure ;
- une formation théorique sur les enjeux de la sécurité routière et permettant de préparer l'épreuve théorique générale dite épreuve de l'[ETG](#) ; La formation théorique au sein de l'auto école se déroule en suivant des entraînements au [code](#) (support DVD ou test en ligne en fonction des choix que vous aurez sélectionnés).
- une formation pratique (cours de conduite) dont la durée ne peut être inférieure à 20 heures.

Une fois l'examen du [code](#) obtenu, lorsque le niveau de conduite est jugé satisfaisant par l'enseignant et après au moins 20 heures (ou davantage si l'enseignant le juge nécessaire) de formation initiale obligatoire, les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous enseignées doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le véhicule à allure lente ou modérée, le trafic étant faible ou nul,
- choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou changer de direction,
- circuler dans des conditions normales sur route et en agglomération,
- connaître les situations présentant des difficultés particulières.

L'enseignant délivrera alors une attestation de fin de formation initiale (AFFI). Cette attestation prouve que l'élève a atteint le niveau nécessaire et indispensable pour commencer la conduite avec un accompagnateur notamment. Cette attestation est donnée à l'élève et consignée dans son livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurance du candidat car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

#### 2. Les rendez-vous préalable et pédagogiques

Un rendez vous pédagogique préalable avec l'accompagnateur est obligatoire, d'une durée minimale de deux heures. Le candidat se retrouve pour la 1ère fois en présence du moniteur et de l'accompagnateur. Ce dernier profite à cette occasion de l'apport des conseils et des informations délivrées par l'enseignant de la conduite afin d'assurer une continuité de la formation.

La conduite avec l'accompagnateur se déroule ensuite sur une durée minimale d'un an. Durant cette période, le conducteur devra parcourir au minimum 3000 kms, sous la vigilance et les conseils de l'accompagnateur.

Un suivi est assuré par l'école de conduite sous la forme de 2 rdv pédagogiques obligatoires avec l'élève, l'un entre 6 et 8 mois de conduite (environ 1000 kms parcourus) l'autre à l'issue des 3000 kms.

C'est lors du 2ème rdv pédagogique que le formateur décide si le candidat est prêt à passer l'épreuve pratique du permis de conduire lorsqu'il aura 17 ans et demi, s'il remplit les conditions de kilométrage parcouru et de durée de conduite accompagnée.

### Le passage de l'examen pratique

D'une durée de 32mn, votre moniteur vous accompagnera à l'examen pratique qui se déroule sur Dinan.

Dans le cas où vous devez justifier d'une absence (employeur, écoles...) une convocation vous sera remise.

Les résultats de l'examen sont transmis en premier lieu à votre auto-école par voie dématérialisée puis papier. Vous pourrez également dans les 48h qui suivent votre résultat transmis, télécharger votre CEPC (certificat d'examen du permis de conduire) en cliquant sur ce [lien](#).

**L'auto-école se charge de la demande de fabrication de votre permis.**

---

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### A partir de quand peut-on s'inscrire ?

- être âgé d'au moins 15 ans ;
- avoir l'accord de son représentant légal et de l'assureur du véhicule.

### Quels sont les avantages ?

- Acquérir une expérience de conduite. Gagner ainsi en confiance pour le passage pratique de l'examen, mais aussi en tant que futur conducteur.
- Un taux de réussite plus important lors du passage de l'épreuve du permis avec 75 % de réussite contre 57 % par la filière traditionnelle.
- Une période de permis probatoire réduite pour les candidats « AAC » : les nouveaux titulaires disposent d'un capital initial de 6 points sur leur permis. Pour en obtenir 12, ils devront attendre 3 ans sans commettre d'infraction s'ils sont passés par la filière traditionnelle d'apprentissage de la conduite, mais seulement 2 ans via l'AAC.
- Pouvoir passer l'épreuve pratique du permis de conduire dès 17 ans et demi.

### Qui peut-être accompagnateur ?

Pour être accompagnateur, il faut :

- être titulaire du permis B depuis au moins cinq ans sans interruption ;
- avoir obtenu l'accord de son assureur ;
- ne pas avoir été condamné pour certains délits (homicides et blessures involontaires, conduite sous l'emprise d'état alcoolique, délit de fuite...);
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite ;
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation initiale de l'apprenti conducteur.

Il est possible pour l'élève, d'avoir plusieurs accompagnateurs.

## LA CONDUITE TRADITIONNELLE - LE PERMIS B

### LES ENJEUX DE LA FORMATION

Le candidat de 18 ans et plus, inscrit dans une école de conduite, aura la possibilité de passer l'épreuve du permis de conduire en ayant au préalable obtenu son examen de l'[ETG](#).

Comme dans les autres catégories de permis, une [évaluation initiale](#) sera réalisée dans un véhicule auto-école afin d'obtenir une estimation du nombre d'heures de conduite qui sera nécessaire pour l'obtention de l'examen pratique.

A l'issue de cette évaluation, un contrat est rédigé vous liant à l'auto-école.

La formation théorique au sein de l'auto école se déroule en suivant des entraînements au [code](#) (support DVD ou test en ligne en fonction des choix que vous aurez sélectionnés).

#### Le déroulement de la formation pratique

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation.

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

#### Le passage de l'examen pratique

Votre moniteur, dès lors qu'il jugera que votre niveau permet le passage de l'épreuve pratique, vous proposera une date de passage à l'examen. Dans le cas où vous devez justifier d'une absence (employeur, écoles...) une convocation vous sera remise.

D'une durée de 32mn, il vous accompagnera à l'examen pratique qui se déroule sur Dinan.

Les résultats de l'examen sont disponibles sur la plateforme RDVPermis.

Vous devez vous créer un compte afin de pouvoir récupérer votre titre provisoire CEPC (certificat d'examen du permis de conduire).

L'obtention du permis B hors conduite accompagnée, mais comme la conduite supervisée, ne réduit pas la période probatoire.

A l'issue de l'examen, 6 points sont obtenus et pendant 3 ans sans infraction, le nombre de points sera crédité de 2 par an.

**L'auto-école se charge de la demande de fabrication de votre permis.**

## LA CONDUITE SUPERVISEE - [CS](#)

### LES ENJEUX DE CETTE FORMATION

Acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant le passage de l'épreuve pratique.  
Améliorer à moindre coût ses acquis, notamment en attendant de repasser l'examen pour celui qui a échoué à l'épreuve pratique.

#### Le déroulement de la conduite supervisée

Comme dans les autres catégories de permis, une [évaluation initiale](#) sera réalisée dans un véhicule auto-école afin d'obtenir une estimation du nombre d'heures de conduite qui sera nécessaire pour l'obtention de l'examen pratique.

A l'issue de cette évaluation, un contrat est rédigé vous liant à l'auto-école.

Comme pour la conduite accompagnée ou le permis B, le candidat de 18 ans et plus doit au préalable avoir réussi l'[épreuve théorique du code](#) et suivi au minimum 20 heures de conduite en école de conduite.

La formation théorique au sein de l'auto école se déroule en suivant des entraînements au [code](#) (support DVD ou test en ligne en fonction des choix que vous aurez sélectionnés).

C'est l'enseignant qui propose ou qui autorise la personne à opter pour la possibilité de la conduite supervisée en fonction du degré de maîtrise du véhicule et des compétences qu'il a observé chez le candidat. Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation.

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

La conduite supervisée se déroule avec un accompagnateur qui doit justifier de 5 ans de permis B sans interruption. La conduite supervisée n'impose ni durée minimale ni nombre de kilomètre minimum à parcourir.

Un rendez-vous préalable doit être suivi avant de débiter la conduite avec l'accompagnateur. Il est conseillé d'avoir obtenu un accord préalable écrit de la société d'assurances sur l'extension de garantie nécessaire pour la conduite du ou des véhicules utilisés au cours de la future phase de conduite supervisée. Cet accord précise le ou les noms des accompagnateurs autorisés par la société d'assurances à assurer cette fonction, il est joint au contrat de formation de l'élève qui précise les obligations relatives à la fonction d'accompagnateur et les conditions spécifiques à la conduite supervisée ou à l'avenant au contrat de formation si le choix a été décidé après la conclusion du contrat initial.

Une attestation de fin de formation initiale (AFFI) délivrée par l'auto-école doit être transmise à la société d'assurances par le souscripteur du contrat de formation.

#### Le passage de l'examen pratique

Cette formule plus souple vous permet de reprendre contact avec votre auto-école dès que vous vous jugerez prêt pour le passage de l'épreuve pratique. Votre moniteur fera un bilan avec vous lui permettant de juger de votre aptitude au passage de l'examen.

Dans le cas où vous devez justifier d'une absence (employeur, écoles...) une convocation vous sera remise.

D'une durée de 32mn, il vous accompagnera à l'examen pratique qui se déroule sur Dinan.

Les résultats de l'examen sont disponible sur la plateforme RDVPermis.

Vous devez vous créer un compte afin de pouvoir récupérer votre titre provisoire CEPC (certificat d'examen du permis de conduire).

Cette formule ne permet pas de réduire la durée de la période probatoire. Les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre 3 ans sans infraction avant d'en obtenir 12.

**L'auto-école se charge de la demande de fabrication de votre permis.**

---

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

**A qui s'adresse cette formation ?**

Le candidat de 17 ans et plus, inscrit dans une école de conduite, aura la possibilité de compléter sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée lui permettant d'acquérir davantage d'expérience, afin de passer ensuite l'épreuve pratique dans des conditions sereines. C'est la conduite supervisée, plus souple que l'[apprentissage anticipé de la conduite](#).

## LA FORMATION POST PERMIS

### De quoi s'agit-il ?

Depuis le 1er Janvier 2019, les titulaires d'un premier permis de conduire qui auront suivi une formation complémentaire "post-permis " bénéficieront d'une réduction du délai probatoire.

### A partir de quand peut-on s'inscrire ?

#### A qui s'adresse cette formation ?

Cette formation s'adresse aux titulaires d'un premier permis (B, A1, A2) d'au moins 6 mois et de maximum 12 mois.

### Quels en sont les avantages ?

A l'issu de cette formation, l'attribution des 12 points est plus rapidement atteint :

- Dans le cadre du permis traditionnel, le délai probatoire est de trois ans, c'est à dire récupération de 2 points supplémentaires par an venant se cumuler au 6 points obtenus à l'obtention du permis. Avec la formation post permis, **le délai est ramené à 2 ans** (vous gagnez 1 an).
- Dans le cadre de la conduite accompagnée, le délai probatoire est de deux ans, c'est à dire récupération de 3 points supplémentaires par an venant se cumuler au 6 points obtenus à l'obtention du permis. Avec la formation post permis, **le délai est ramené à 1.5 ans** (vous gagnez 6 mois).

**Une condition, n'avoir commis aucune infraction** ayant donné lieu à un retrait de points ou entraîné une mesure de restriction ou suspension de permis.

### Déroulement de la formation

Cette formation collective (6 à 12 élèves) se déroule sur une journée de 7 heures. Elle a pour but de renforcer les compétences acquises lors de la formation au permis puis de compléter la conduite autonome à l'issu de l'obtention du permis.

Les conducteurs novices sont impliqués dans un grand nombre d'accidents au cours des six mois succédant l'obtention de leur permis. Ce stage permettra ainsi de renforcer :

- le processus de réflexion sur leurs comportements au volant (devenir un conducteur responsable et sûr)
- la perception des risques (complexité de la route, comportement de et face aux autres usagers).

## LE PERMIS AM - [BSR](#)

### LES ENJEUX DE CETTE FORMATION

- L'objectif général est d'amener tout automobiliste, deux roues compris, débutant, à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

#### Le déroulement de la formation au permis AM

La formation au permis AM comprend, depuis le 01 Mars 2019, 8 heures de formation découpées en plusieurs séquences :

- échange avec le formateur et présentation de la formation via un questionnaire et livret d'apprentissage,
- formation hors circulation dite "plateau"
- formation à la circulation sur voies ouvertes à la circulation publique
  - apports théoriques (code la route)
  - sensibilisation aux risques. Cette séquence qui clôture la formation s'effectue en présence d'au minimum un parent ou représentant légal pour les mineurs.

Les 6 heures sur cyclomoteur seront découpées sur plateau et circulation afin d'apprendre correctement à maîtriser son véhicule, les trajectoires, les freinages, les évitements ainsi que les règles de sécurité.

L'heure de théorie est dispensée en salle de code sur les heures d'entraînement au code de la route.

- **Les apports théoriques**  
Permettent d'évoquer les accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et de donner des conseils permettant d'appréhender les dangers de la route, comme la conduite sous la pluie ou de nuit.  
La personne en formation est sensibilisée à l'importance de se rendre détectable auprès des autres usagers, de s'équiper en vêtements protecteurs de qualité (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chaussures montantes). L'élève apprend également à se méfier des risques concernant l'adhérence (gravillons, peintures au sol...) et les conséquences physiques et physiologiques en cas de choc et accidents, même à petite vitesse sont abordées.
- **La pratique hors circulation "le plateau"**  
C'est la découverte du véhicule et la prise en main de ce dernier. La personne en formation apprend à démarrer et s'arrêter en toute sécurité, à bien positionner son corps, à anticiper les manoeuvres de freinage et d'évitement. Le futur usager d'une motocyclette est enfin sensibilisé à bien positionner son regard. Il est ensuite formé à tenir l'équilibre en ligne droite et en virage.
- **La pratique en circulation**

Cette partie de la formation se déroule en et hors agglomération. Le conducteur doit être capable de s'adapter à la circulation, de choisir la bonne voie et de bien se placer sur la chaussée. Il devra savoir franchir une intersection, changer de direction, dépasser en toute sécurité. Il doit enfin savoir négocier un virage correctement.

- **La sensibilisation aux risques**

Cette dernière séquence qui clôture la formation, est collective et parfois en présence d'élève participant eux-mêmes à un rdv pédagogique dans le cadre de la conduite accompagnée.

Elle vise à sensibiliser le nouveau conducteur et ses accompagnateurs face à leurs comportements, leurs responsabilités, leurs engagements mais également à les informer sur les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs, l'entretien des véhicules, le respect des règles de sécurité et de la législation (débridage...) ainsi que le respect des autres usagers

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national.

- **L'auto-école se charge au même moment de la demande de fabrication de votre permis.**

## Le Permis A2 - à partir de 18 ans

- Motocyclettes avec ou sans side-car :
- puissance  $\leq$  à 35 kW
- rapport Puissance/Poids :  $\leq$  0,2 kW/kg. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.

### LES ENJEUX DE LA FORMATION

L'objectif général est d'amener tout automobiliste, deux roues compris, débutant, à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

#### Le déroulement du permis A2

La formation théorique ETM se déroule en ligne via un accès prépacode. Vous devez ensuite passer votre code moto comme pour le permis voiture.

Dans l'une ou l'autre des formations, le nombre d'heures minimal au sein de votre établissement d'enseignement sera de 20 heures. [Une évaluation initiale](#) sera réalisée en début de formation pour évaluer le nombre d'heures nécessaires à votre apprentissage et rédiger le contrat vous liant à l'auto-école.

A l'issue de ces 2 étapes, l'apprentissage peut démarrer et sera au minimum de 8 heures de plateau et 12 heures de circulation.

#### La pratique hors circulation "le plateau"

C'est la prise en main du véhicule et des vérifications indispensables : huile, pression et usures des pneumatiques, poignée d'accélérateur, système de freinage ...La personne en formation apprend à démarrer en toute sécurité, à bien positionner son corps, à monter et descendre les vitesses, à anticiper les manoeuvres de freinage et d'évitement et à s'arrêter. Le futur usager d'une motocyclette est enfin sensibilisé à bien positionner son regard. Il est ensuite formé à tenir l'équilibre à petite vitesse avec et sans passager, en ligne droite et en virage.

#### La pratique en circulation

Le conducteur doit être capable d'adapter sa vitesse à la circulation, de choisir la bonne voie et de bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts, des véhicules lourds. Il devra savoir franchir une intersection, changer de direction, dépasser en toute sécurité. Il doit enfin savoir négocier un virage correctement.

**Pour les détenteurs d'un permis A1 souhaitant poursuivre la formation au permis A2, le nombre d'heures minimal obligatoire est abaissé à 15 heures.**

---

## **Les Épreuves plateaux**

**Épreuve à allure réduite** : Un exercice sans l'aide du moteur, dit «poussette» qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes. Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée, une autre partie se fait avec la prise en charge d'un passager.

**Vérifications** : À l'issue de l'exercice sans l'aide du moteur, l'expert vérifie l'équipement du motard et interroge le candidat sur les vérifications de sécurité à faire avant le départ.

**Épreuve à allure plus élevée : freinage** : Cet exercice consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.

**Épreuve à allure plus élevée : évitement** : Cet exercice consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.

## **L'Épreuve en circulation (passage possible minimum 48h après l'épreuve plateau)**

- Des parcours les plus variés possibles
- Conduite autonome durant 5 minutes
- Arrêt et redémarrage hors circulation

**La carte sécurisée A2 est valable 15 ans à compter de la date de délivrance.**

**L'auto-école se charge de la demande de fabrication de votre nouveau permis.**

**Le Permis A**  
**La passerelle du permis A2 vers A**  
**DEROULEMENT DE LA FORMATION**

**Théorie (2 heures)**

- *Explication et échanges sur les thèmes :*

- accidentalité
- détectabilité
- vitesse
- conduite et produits psychoactifs
- sanctions

- *Présentation et échanges*

L'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto.

**Maniabilité hors circulation (2 heures)**

- *Adaptation à nouveau véhicule:*

- puissance supérieure
- poids supérieur
- réactions modifiées à l'accélération et au freinage ...

- *Démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement*

Gestion des situations dangereuses

**Circulation et clôture de la formation (3 heures)**

- *Audit de la conduite axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision, l'action.*

- *Réalisation d'un bilan :*

- ressenti de l'élève sur sa prestation
- bilan de sa prestation
- conseil, explication de votre moniteur sur la conduite des motocyclettes d'une puissance supérieure à 35kW

A l'issue de la formation, une attestation provisoire vous sera remise justifiant du suivi de votre formation.

Une nouvelle demande de permis sera alors réalisée par votre auto-école.